

L'essentiel du projet



Du 14 septembre au 25 octobre 2026, ilénergie vous invite à participer à la concertation préalable organisée dans le cadre du projet de chaufferie biomasse à Haubourdin.

Cette plaquette vous présente les principales caractéristiques du projet, ses objectifs et les modalités de participation pour vous informer et contribuer à la démarche.

Le projet de chaufferie est porté par ilénergie, filiale de Dalkia. Il s'inscrit dans le cadre d'une concession accordée par la MEL à ilénergie, pour étendre les réseaux de chaleur de Lille et Wattignies à 4 nouvelles communes : Loos, Haubourdin, Marcq-en-Barœul et La Madeleine.

Cette installation sera l'un des principaux équipements de production d'énergie renouvelable. La chaufferie alimentera directement la ville d'Haubourdin, en fournissant de l'énergie à des logements collectifs, bâtiments publics et scolaires, établissements de santé et entreprises.

Les 3 piliers du projet :

- **La neutralité carbone**, grâce au développement d'une production de chaleur bas-carbone et locale.
- **La solidarité**, en proposant une énergie à prix plus stable et compétitif pour les habitants et les usagers des équipements publics.
- **La résilience du territoire**, en renforçant l'autonomie énergétique de la métropole grâce aux ressources locales et aux énergies de récupération.

Projet de création d'une chaufferie biomasse
à Haubourdin, sur le site de la friche Lever

Concertation préalable
du 14 septembre
au 25 octobre 2026

Tout comprendre du projet de chaufferie biomasse à Haubourdin

Où se situe le projet ?



Le projet de chaufferie biomasse sera implanté sur la friche Lever, au bord du canal de la Deûle.

Aujourd'hui, cette friche est un terrain pollué à l'abandon. Elle fait régulièrement l'objet de dépôts sauvages et d'occupations ponctuelles, sources de nuisances pour les riverains.

La Métropole Européenne de Lille a retenu ce site car il offre une surface suffisante et permet un approvisionnement par voie fluviale. L'implantation de la chaufferie au sud de la parcelle a été privilégiée afin de s'éloigner des habitations riveraines.

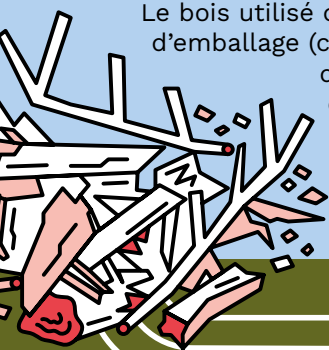
Le site accueillera une chaufferie biomasse, un silo de stockage, des équipements de tri du bois, ainsi qu'un quai de déchargement aménagé sur la Deûle.



Comment fonctionnera la chaufferie ?

1 APPROVISIONNEMENT DU BOIS

Le bois utilisé dans la chaufferie sera du bois d'emballage (cagettes, palettes,...), du bois d'élagage de haies, de parcs ou de jardins et du bois d'entretien des forêts (uniquement 7 %). Il sera obligatoirement non traité et sans produit chimique dangereux.



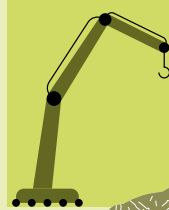
2 TRANSPORT DU BOIS PAR VOIE FLUVIALE

Le bois sera apporté par voie fluviale via la Deûle. Une péniche d'une capacité de 2 400 m³ assurera les livraisons. Très exceptionnellement, en cas d'impossibilité ponctuelle d'acheminement par la voie d'eau, le bois pourra être livré par camions de 90 m³.



3 PRODUCTION DE CHALEUR

Une fois sur site, le bois est trié et transporté par des convoyeurs (sorte de tapis roulants) vers des chaudières biomasse. La chaufferie aura une puissance totale de 63 MW.



4 DÉCHARGEMENT DU BOIS

Un quai de 90 mètres sera construit pour accueillir les péniches de livraison. Une grue assurera le déchargement des péniches et alimentera directement deux bacs de réception.



5 DISTRIBUTION DE LA CHALEUR

La chaufferie alimentera en chauffage et eau chaude les abonnés du réseau de chaleur ilénergie et la commune d'Haubourdin directement.



120

emplois pendant toute
la phase de chantier

10

emplois en phase
d'exploitation

+

30

emplois directs
et indirects liés à
l'approvisionnement
en bois

215 000

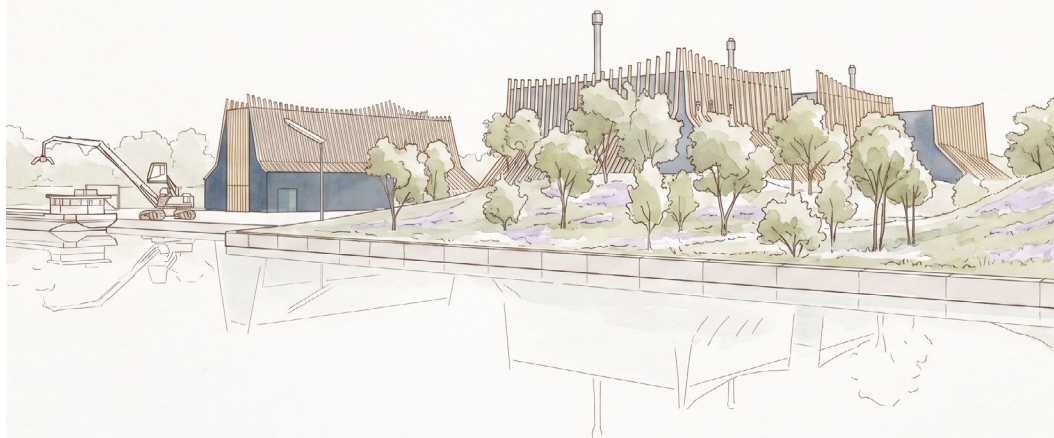
MWh de chaleur
renouvelable produite
par an, soit l'équivalent
de la consommation
annuelle
de **20 000 foyers**

75%

du bois utilisé est
récupéré à - **de 25 km**
de la chaufferie et
le reste à moins
de **100 km**

1 péniche/jour

en moyenne
d'octobre à avril,
5 jours par semaine,
permettant
d'éviter la circulation
de 160 camions
par rapport à
un approvisionnement
exclusivement routier



↑ Esquisse de la future chaufferie depuis la Deûle.
Exemple de projet architectural, vue non contractuelle
— © Coldefy

Quels seront les impacts sur l'environnement, la santé et les riverains ?

Le projet fait l'objet d'une évaluation environnementale réglementaire effectuée par un cabinet indépendant. Elle permet d'identifier ses effets sur le territoire et de définir les actions pour les limiter.

La chaufferie sera une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) et devra respecter des seuils d'émissions réglementaires. Elle sera régulièrement contrôlée par les services de l'État. Les fumées seront suivies en continu et traitées par des équipements performants. Ces équipements permettront de filtrer plus de 99,5 % des particules émises et de viser des niveaux de rejet jusqu'à cinq fois inférieurs aux valeurs limites réglementaires applicables.

Plusieurs actions sont prévues pour réduire les nuisances :

- Le transport par péniche permettra de limiter le trafic routier.
- La chaufferie sera construite au sud de la friche afin de l'éloigner au maximum des habitations.
- Des protections anti-bruit seront mises en place : traitement des équipements bruyants, arbres, buttes et merlons.
- Le projet architectural vise aussi une intégration discrète dans son environnement, avec des bâtiments conçus pour limiter leur visibilité.
- Pendant les travaux, des mesures spécifiques seront appliquées : horaires encadrés, limitation de la vitesse à 20 km/h sur le site et maintien d'un dialogue régulier avec les riverains.

Ces sujets seront discutés lors des réunions de concertation à venir.

Comment s'informer et participer à la concertation préalable ?

Une concertation est organisée **du 14 septembre au 25 octobre 2026**, afin d'informer le public, répondre aux questions et recueillir les avis sur le projet.

Une partie du terrain disponible au nord de la friche Lever sera conservée pour de futurs aménagements, qui pourront être discutés lors de la concertation.

La concertation porte notamment sur :

- **L'insertion territoriale et paysagère** du projet ;
- **Les travaux ;**
- **Les impacts environnementaux et les actions de réduction** en phase d'exploitation ;
- **L'information et l'association du public** dans la durée.

À l'issue de la concertation, ilénergies réalisera un bilan recensant l'ensemble des contributions recueillies et précisera les suites données aux échanges ainsi que les éventuelles évolutions du projet.

Les modalités de concertation

1 site internet pour :

- consulter le dossier de concertation ;
- déposer un avis ou une question ;
- s'inscrire aux ateliers.

www.participer.chaufferiehaubourdin.fr

1 réunion publique/forum :

Lundi 14 septembre, de 18h30 à 20h30

Mairie d'Haubourdin

11 rue Sadi Carnot, Haubourdin

2 ateliers thématiques sur inscription :

- **Atelier 1 :** Le fonctionnement de la chaufferie, son exploitation et le suivi sur le long terme.

Mardi 29 septembre, de 18h30 à 20h30

Maison Bleue

2 rue Florimond Crépin, Haubourdin

Sur inscription

- **Atelier 2 :** L'insertion paysagère et environnementale de la chaufferie.

Mardi 6 octobre, de 18h30 à 20h30

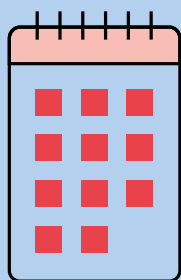
Maison Bleue

2 rue Florimond Crépin, Haubourdin

Sur inscription



Pour vous informer sur le projet, poser vos questions et donner votre avis, rendez-vous sur : www.participer.chaufferiehaubourdin.fr



Calendrier du projet

14 septembre au 25 octobre 2026
Concertation préalable

Fin 2026
Dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale

Puis
Enquête publique

2028
Début prévisionnel des travaux

2030
Mise en service envisagée